



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 avril 2022

LE PRÉFET DU RHÔNE MET EN PLACE UN DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DE LA PRÉSENCE DU SANGLIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Les sangliers sont de plus en plus fréquemment observés sur le territoire de la métropole de Lyon. Ces animaux occasionnent des dégâts dans les espaces publics, dans les espaces à caractère commercial et industriel et chez les particuliers. Ils peuvent également être à l'origine d'accidents de la circulation.

Une meilleure connaissance de la présence et des circulations des sangliers sur ce territoire urbain et péri-urbain permettra de procéder le cas échéant à des interventions de régulation afin de réduire les dommages qu'ils occasionnent.

Toute observation de sanglier ou d'indices de présence peut être signalée sur le site démarche simplifiée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/suivi-de-la-presence-du-sanglier-sur-la-metropole>

Le dispositif a vocation d'identifier les secteurs où les sangliers trouvent des zones refuges en milieu urbain et peuvent, à partir de là, poser des problèmes de sécurité publique.

Les informations ainsi recueillies sur la présence des sangliers sur la métropole de Lyon seront traitées dans le cadre d'une collaboration entre les services de l'État (Direction Départementale des Territoires du Rhône), la métropole de Lyon, les communes concernées, les gestionnaires de voiries ou d'infrastructures de transport et les services de sécurité publique.

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Clément COTI
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69